

FEDERATION FRIBOURGEOISE DES CHORALES

FREIBURGER CHORVEREINIGUNG

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE
DE LA FEDERATION FRIBOURGEOISE DES CHORALES
Mardi 21 juin 2005, 19.00 heures, Fribourg (Halle des fêtes)

Président : Christian Clément

Secrétaire : Elisabeth Simon

Invités d'honneur : Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat
M. Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat
Mme Anne-Claude Demierre, Présidente du Grand Conseil
M. Jean Bourgknecht, Syndic de la Ville de Fribourg
M. Gérald Berger, Service de la Culture
M. André Helbling, Banque Cantonale de Fribourg
M. Daniel Roche, Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée
M. Claude-André Mani, Vice-Président de l'Union Suisse des Chorales
Mme Katharina Kramer, secrétaire de l'Union Suisse des Chorales
M. Fritz Marti, caissier Berner Kantonalgesandverband
M. Patrice Longchamp, Président de la Société Cantonale des Musiques
M. Rémy Renevey, Vice-Président de la Société Cantonale des Musiques
M. Louis Ruffieux, rédacteur en chef de La Liberté

Excusés : Mme Ruth Lüthi, Présidente du Conseil d'Etat
M. Michel Pittet, Conseiller d'Etat
M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat
M. Giancarlo Gerosa, Directeur du Conservatoire de Fribourg
M. Albert Michel, Président de la Banque Cantonale de Fribourg
M. Martin Hobi, Président SKMV

Presse : La Liberté
Freiburger Nachrichten
La Gruyère
24 heures
Sympphonie

Groupement des Associations des Céciliennes du Canton de Fribourg et de la Broye vaudoise :

Président : Hubert Carrel excusé, remplacé par Jean-Daniel Scyboz.
Selon liste de présence : 77 chœurs et sociétés
2 excusés, 44 absents.

Cäcilienverband Deutschfreiburg :

Président : Arno Fasel
Selon liste de présence : 15 chœurs et sociétés
4 excusés.

Association Chœurs Ouverts :

Président : David Augustin Sansonnens
Selon liste de présence : 24 chœurs et ensembles vocaux
1 excusé, 5 absents.

Association Fribourgeoise des Chorales d'Enfants et de Jeunes :

Président : Michel Andrey
Selon liste de présence : 14 chorales
16 absentes.

A 19.00 heures, le cortège emmené par le président et la secrétaire, suivis des invités d'honneur, des journalistes, des présidents et comités des associations, du président, du comité et de la bannière de la Société Cantonale des Chanteurs Fribourgeois, des présidents et représentants des chœurs, chorales et ensembles vocaux s'engage dans la haie des drapeaux portés fièrement par les bannerets alignés de part et d'autre de l'allée centrale de la salle des fêtes. L'ambiance est à la fête, le ton solennel.

1. Salutations

Christian Clément, président de l'assemblée constitutive, s'adresse dans les deux langues tout au long de la manifestation. Il salue très chaleureusement toute l'assemblée, particulièrement les autorités, les représentants des associations voisines, des associations chorales fédérales, des organisations musicales du canton, les représentants de la presse, les membres des comités des associations chorales du canton, les représentants des chœurs de ce canton et leur souhaite la bienvenue à cette assemblée constitutive. Nous sommes – dit-il – réunis ici ce soir, chanteurs, invités, pour fonder ensemble la maison qui réunira toutes les associations chorales du canton, tous les chœurs du canton, tous les chanteurs et directeurs du canton. Il remercie d'ores et déjà le partenaire de la Fédération Fribourgeoise des Chorales, la Banque Cantonale de Fribourg.

2. Production du chœur de jeunes

Avant d'aborder le point suivant, la parole est donnée au chœur « A Tempo » de La Brillaz, dirigé par Jérôme Kuhn qui est très chaleureusement applaudi pour sa magnifique prestation.

3. Ouverture de l'assemblée, désignation de la secrétaire de l'assemblée et des scrutateurs

Le président déclare l'assemblée ouverte. 2 scrutateurs sont nommés : Hugo Fasel et André Schibler. Elisabeth Simon a accepté d'être la secrétaire de l'assemblée.

Christian Clément évoque l'organisation des chœurs du canton depuis 1849, organisation qui était un peu chaotique. Les associations chorales ont beaucoup travaillé, mais chacune dans leur coin. Par exemple, jusqu'en 2002, personne ne pouvait dire, quel était le nombre d'associations de chœurs ou de Céciliennes. En 2000, le président de la SCCF a lancé l'idée de regrouper tous les chœurs du canton et de mettre sur pied une Fédération. 2 ans plus tard, le groupe de travail était fondé pour analyser la situation et faire des propositions. 21 séances de travail ont permis de réaliser un projet d'avenir qui sera un point de départ et une chance pour les chœurs fribourgeois. Qui aurait alors pensé que l'impensable serait un jour atteint ? Personne.

Dans le canton de Fribourg, nous avons la chance d'avoir une longue tradition chorale : pensons à tous ces compositeurs qui ont laissé leur trace, l'abbé Bovet, l'abbé Kaelin et tant d'autres. Ce patrimoine, nous ne pouvons le laisser moisir dans un musée, nous devons non seulement le faire revivre, mais également le compléter avec tous les compositeurs de talent actuels.

Nous avons besoin d'une identité chorale fribourgeoise forte. Ensemble nous serons plus forts. Personne n'y perdra, tous y gagneront. Tous les chœurs : Céciliennes, chœurs d'hommes, chœurs d'enfants ont une identité spécifique, qu'ils soient alémaniques ou romands. Ces identités sont notre richesse et nous en profiterons. Ce sont les raisons pour lesquelles nous voulons aujourd'hui, tous ensemble, construire cette Fédération Fribourgeoise des Chorales.

4. Appel et acceptation

Le président appelle les présidents des Associations à se prononcer sur la constitution de la Fédération Fribourgeoise des Chorales.

Il s'adresse au président du *Groupement des Associations de Céciliennes du Canton de Fribourg et de la Broye Vaudoise*, regroupant actuellement 12 associations de Céciliennes qui totalisent 123 chœurs :

Acceptez-vous de construire avec les autres associations chorales du canton la Fédération Fribourgeoise des Chorales et de constituer aujourd'hui cette association ?

En l'absence de Hubert Carrel (excusé), c'est Jean-Daniel Scyboz qui répond « Oui : la décision a été prise à notre assemblée du 4 juin 2005. »

Ich rufe den Präsidenten des *Cäcilienverbandes Deutschfreiburg* auf. Dieser Verband umfasst gegenwärtig 19 Cäcilienchöre.

Wollt ihr heute mit anderen Chorverbänden des Kantons Freiburg die Freiburger Chorvereinigung gründen ?

Arno Fasel, Präsident antwortet: « Ja, dies ist jedoch eine Absichtserklärung. Der Entscheid ist

provisorisch, weil er noch durch unsere Delegiertenversammlung ratifiziert werden muss. »

La question est posée à David Augustin Sansonnens, président de l'*Association Chœurs Ouverts* regroupant 30 chœurs :

Acceptez-vous de construire avec les autres associations chorales du canton la Fédération Fribourgeoise des Chorales et de constituer aujourd'hui cette association ?

« Oui, la décision a été prise à l'unanimité lors l'assemblée constitutive de notre association, le 4 juin 2005. »

Le président appelle encore l'*Association Fribourgeoise des Chorales d'Enfants et de Jeunes* composée de 30 chœurs.

Acceptez-vous de construire avec les autres associations chorales du canton la Fédération Fribourgeoise des Chorales et de constituer aujourd'hui cette association ?

« Oui, selon décision prise à notre assemblée du 30 mai 2005 », répond Michel Andrey.

5. Le Chœur des Cäcilienverband (2 chants)

Ce point a été supprimé (des membres de la Cécilienne de Schmitten servent l'apéro).

6. Statuts

Le président et le groupe de travail proposent de voter les statuts tels quels, étant donné que la possibilité de les modifier a été donnée à chacune et chacun. Ces statuts seront de toute manière retravaillés jusqu'à la prochaine assemblée.

« Acceptez-vous les statuts tels qu'ils vous ont été présentés ? »

Les statuts sont acceptés à l'unanimité.

7. Election du comité et de son président

Les statuts précisent que le comité est composé d'un délégué de chaque association membre. Ainsi, sont nommés aujourd'hui membres du comité de la Fédération Fribourgeoise des Chorales Arno Fasel, Michel Andrey, David Augustin Sansonnens et Hubert Carrel (lequel est excusé aujourd'hui). Les présidents de commissions ne seront élus que plus tard.

Le seul membre du comité qui doit être élu aujourd'hui par l'assemblée est le président de la Fédération, poste pour lequel Christian Clément dit : « Je me porte candidat. Je me présente en quelques mots : âgé de 30 ans, ingénieur diplômé EPF, je travaille en tant que chef de développement software. Je chante dans la Cécilienne d'Ependes depuis plus de 15 ans. Je suis actuellement le président et je suis vice-président de la Société Cantonale des Chanteurs Fribourgeois depuis 9 ans ».

Y a-t-il d'autre candidat ? Pas de réponse.

« Voulez-vous m'élire moi, Christian Clément, en tant que président de la Fédération Fribourgeoise des Chorales ? »

Christian Clément est élu président à l'unanimité et chaleureusement applaudi. L' élu remercie de la confiance qui lui est accordée.

8. Le chœur de « l'Association Chœurs ouverts » : 2 chants

C'est le chœur Anonimos dirigé par Marc-Antoine Emery qui se présente pour chanter. Christian Clément lui adresse ses félicitations pour son enthousiasme et l'assemblée applaudit chaleureusement.

9. Fixation de la cotisation

Le président informe que, pour le moment, la FFC ne demandera pas de cotisation, c'est-à-dire pas avant d'avoir mis sur pieds les commissions, d'avoir développer et concrétiser des projets. Si personne n'a d'autre suggestion, le président propose que la décision soit prise plus tard.

L'assemblée répond par un oui unanime.

10. Votation du budget

Le document a été joint à la convocation du jour. Il se présente ainsi :

Comptes	Dépenses	Recettes	Konten
	Ausgaben	Einnahmen	
Cotisations		0	Mitgliederbeiträge

Subvention et dons		20000	Subventionen und Spenden
Sponsoring et partenariat		70000	Sponsoring und Partner
Cours et formations	15000		Ausbildungskurse
Outils d'informations	18000		Informationsmittel
Evénements et réserve fêtes	10000		Anlässe und Reserve für Sängerbände
Soutien à la relève	10000		Nachwuchsförderung
Soutien à la création	10000		Förderung von Neukompositionen
Dons, avis et	2000		Geschenke, Anzeigen und Auszeichnungen
Travail de secrétariat	10000		Sekretariatsarbeit
Frais généraux et administratifs	4000		Verwaltungskosten
Frais de comité et commissions	8000		Auslagen des Vorstandes / Kommissionen
Ports, Frais de banque et CCP	3000		Porto, Bank- und Postcheckspesen
Perte / Bénéfice			Verlust / Gewinn
	90000	90000	

Le président précise que ce budget est provisoire, difficile à évaluer. « Acceptez-vous le budget tel que présenté ci-dessus ? »

Le budget est accepté à l'unanimité.

11. Nomination des vérificateurs des comptes et demande de candidature comme secrétaire ou caissier

Vérificateurs des comptes : 2 candidats sont susceptibles de prendre cette fonction : Alain Corminboeuf et Jean-Marc Monney. Y a-t-il d'autres candidats ? Puisque tel n'est pas le cas, les candidats présentés sont nommés, remerciés et applaudis par l'assemblée.

Les membres du bureau administratif sont nommés par le comité. Le président demande à l'assemblée s'il se trouve quelque personne intéressée à s'engager au bureau administratif ou à devenir membre d'une commission. Sa requête reste sans réponse.

Il présente alors ses candidats : Elisabeth Simon au poste de *secrétaire* et Michel Rossier à celui de *caissier*. Les deux qui assument encore les mêmes tâches à la SCCF, jusqu'à sa dissolution, acceptent de s'engager à la FFC. Ils sont applaudis.

12. Le chœur des Céciliennes : 2 chants

Le président invite le Chœur mixte de Grangettes pour interpréter 2 chants sous la direction de Alexis Carrel. Leur prestation mérite les applaudissements de l'assemblée.

13. Discours de Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot

Le président aurait bien voulu donné la parole à toutes celles et ceux qui l'auraient souhaité ; il pense particulièrement à M. le Syndic de Fribourg qui, avec l'Etat, nous offrent les vins d'honneur ou au représentant de la Banque Cantonale de Fribourg qui s'engage dès à présent à devenir notre partenaire. Pour ne pas prolonger l'assemblée, il a été décidé de choisir une seule personnalité, Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot qui saura certainement prononcer les paroles que chacune et chacun auraient voulu dire.

En ce 21 juin 2005 dit-elle, jour de la Fête de la musique et du solstice d'été, nous sommes en train de vivre « en direct » un événement qui devrait changer le cours même de la vie de chacune de vos associations. Lorsque j'ai rencontré, voilà un peu plus de 2 ans, le groupe de travail à l'origine du projet, il m'avait dit que le temps était venu pour les chœurs fribourgeois de faire « leur révolution culturelle ». Si les objectifs visés sont atteints c'est toute la scène chorale fribourgeoise qui sortira renforcée par la constitution d'une « Fédération fribourgeoise des chorales ».

Aujourd'hui, pour être reconnu et entendu, il est indispensable d'avoir une visibilité autant qu'une lisibilité. La Fédération, tout en préservant les particularités de chacun de ses membres, vous garantit désormais cette visibilité auprès du grand public, des médias, des autorités, mais aussi de

vos sociétés sœurs en Suisse, voire à l'étranger. L'avantage d'une fédération comme la vôtre sera précisément de pouvoir diffuser, tant auprès de ses membres que de ses partenaires, des messages clairs et des convictions fortes.

Le Conseil d'Etat salue chaleureusement l'initiative que vous avez prise de rassembler vos forces. Forts de votre nouvelle visibilité et lisibilité, vous vous imposerez désormais comme l'un des interlocuteurs privilégiés des autorités dans le domaine de la promotion du chant. Il vous appartiendra de donner les impulsions nécessaires pour que celles-ci vous aident à atteindre vos objectifs. Pour sa part, le Conseil d'Etat s'engage à poursuivre et à renforcer ses initiatives en faveur du développement du chant dans notre canton, et ce conformément aux dispositions légales en vigueur. Elles sont de trois ordres : sur le plan culturel, soutenir la création professionnelle, sur le plan scolaire poursuivre l'introduction du nouveau plan d'étude de l'enseignement de la musique et du chant, enfin sur le plan de la formation professionnelle, développer l'offre du Conservatoire pour les Chefs de chœurs et faire en sorte qu'il devienne prochainement l'un des sites de la Haute école de musique de Suisse romande.

Je vous assure que le Conseil d'Etat, par le Service de la culture rattaché à ma Direction, examinera favorablement l'octroi d'une contribution annuelle aux activités de votre Fédération. Je félicite tous les membres du groupe de travail pour leur clairvoyance, leur persévérance et l'intense activité qu'ils ont déployée pour aboutir à ce jour historique, et je vous adresse à toutes et à tous les meilleurs vœux de succès du Conseil d'Etat, ainsi que l'assurance de son soutien pour que, désormais, notre canton s'exprime, sur le plan choral « d'une seule et même voix » !

Le président remercie très sincèrement Madame la Conseillère d'Etat. Son discours chaleureux et encourageant est vivement applaudi.

14. Divers

Le président donne la parole à qui voudrait encore s'exprimer. L'appel est resté sans réponse : tout aurait été dit !

Avant de fermer cette assemblée le président tient à remercier quelques personnes :

- Tous les membres du groupe de travail qui ont travaillé dur pour un but à la base difficile à atteindre.
- Tous les membres des comités d'associations chorales qui ont tout fait pour être prêts pour cette assemblée constitutive et qui ont été les locomotives de ce projet.
- Tous les chanteuses et chanteurs, chefs de chœur, qui ont eu assez de courage pour accepter ce projet et croire en nous.
- Vous tous invités qui êtes là pour nous soutenir.

Christian Clément ajoute que la FFC ne pourra pas être un miracle. La FFC sera ce que nous en ferons, ce que vous en ferez. Les fondations sont maintenant posées ; nous sommes tous des bâtisseurs. Il faut travailler ensemble pour que l'art choral aille de l'avant. Si vous êtes enthousiastes, la FFC portera votre enthousiasme. J'y crois ; y croyez-vous aussi vraiment ?

15. Reprise des drapeaux pour le chant d'ensemble : Le vieux chalet – Das alte Hüttlein

Les portes drapeaux sont invités à reprendre leurs drapeaux en mains, de se placer autour de la salle pour le chant final dirigé par Alexis Carrel et auquel toute l'assemblée debout est invitée à chanter dans sa langue.

16. Apéritif

Le président invite tous les participants à se rendre à l'apéritif organisé par Pius et son équipe de la Cécilienne de Schmitten qui sont remerciés pour leur contribution.

La séance est levée. **Vive la Fédération Fribourgeoise des Chorales !**

Christian Clément
Président de l'Assemblée

Elisabeth Simon
Secrétaire de l'Assemblée

Fribourg, le 30 juin 2005